



Matinées Rencontre
Relais Petite Enfance Loire Aubance
Novembre-Décembre 22

Bienvenue en matinée !



Pour qui ? Enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'assistantes maternelles, gardes à domicile .
Les parents sont accueillis le vendredi matin.

Pourquoi ? Pour l'enfant : découvrir, jouer, expérimenter, créer des liens.
Pour l'adulte : se rencontrer, échanger, se ressourcer, apprendre

Comment ? En portant notre attention sur le respect des émotions de l'enfant, de ses rythmes individuels, de son développement.
En accompagnant l'enfant dans son activité avec bienveillance

Quoi ? Des temps d'éveil et de découverte d'activités libres ou avec venue d'intervenants.

Les animations sont **gratuites et sur inscription.**

Nous constituons les groupes pour **favoriser** une **qualité d'accueil** des enfants suivant la configuration des salles et l'activité proposée..

Vous devez obtenir l'accord des familles pour venir à l'animation et faire remplir une fiche famille que vous nous remettrez lors de l'animation.

OU ?

Juigné-sur-L. : Maison de l'Enfance, 5 rue de Chambretault

Vauchrétien : salle de motricité , rue des maillochères.

St Rémy la Varenne : Salle garderie périscolaire face mairie.

St Jean-des-M. : Salle des Limousines, 16 route de Buchêne

Brissac : Salle de l'aérogare. Rue Albert Humeau .

St Saturnin sur Loire : à la micro-crèche.

Les activités seront signalées par des logos :

Lectures individuelles, éveil sonore et motricité .



- Partenariat bibliothèque et médiathèque du territoire pour des lectures individuelles et collectives : Amandine , Audrey , Karine.
- Intervenants éveil sonore avec Claire Astié et Amandine Couppey
- Partenariat avec Multi accueil de Juigné et Micro-crèche de St Saturnin.
- Partenariat avec puéricultrices PMI: Christelle Valantin, Isabelle Tossi
- Intervenante Psychomotricité Adeline Guillemet.

Bienvenue en matinée !



Mardi 8 nov	Eveil sonore avec Claire Astié.		9h30 et 10h30.	Juigné-sur-L
Mardi 8 nov	Jeux libres.		9h45-11h15	Vauchrétien
Jeudi 10 nov	Vibrasons avec Amandine Couppey		9h45-11h15	Brissac

Mardi 15 nov	Lectures d'histoires à la médiathèque		9h30 et 10h30.	Juigné-sur-L
Mardi 15 nov	Motricité et observation avec Christelle Valantin puéricultrice PMI.		9h45-11h15	Vauchrétien
Vendredi 18 nov	Manipulation d'automne.		9h45-11h15	St Rémy la Varenne

Mardi 22 nov	Peinture en musique avec le multi accueil		9h45-11h15	Juigné-sur-L
Mardi 22 nov	Lectures d'histoires avec Karine Villerbu		9h45-11h15	Vauchrétien
Jeudi 24 nov	Lecture d'histoires à la bibliothèque avec Audrey Le Corre.		9h45-11h15	Brissac
Vendredi 25 nov	Motricité et expression corporelle. Avec Micro -crèche de St Saturnin sur Loire		9h45 -11h15	St Jean des Mauvrets.



Mardi 29 nov	Eveil sonore avec Claire Astié 	9h30 et 10h30 .	Juigné-sur-L
Mardi 29 nov	Motricité et observation avec Adeline Guillemet 	9h30 et 10h30.	Vauchrétien
Jeudi 1 décembre	Jeux libres et puzzles	9h45-11h15	Brissac
Vendredi 2 décembre	Jeux libres et puzzles	9h45-11h15	St Rémy -la -V

Mardi 6 déc	Eveil sonore avec Claire Astié 	9h30 et 10h30.	Juigné-sur-L
Mardi 6 déc	Motricité et observation avec Christelle Valantin puéricultrice PMI 	9h45-11h15	Vauchrétien
Jeudi 8 déc	Eveil sensoriel.	9h45-11h15	Brissac
Vendredi 9 déc	Eveil sensoriel avec la micro-crèche St Saturnin.	9h45-11h15	St Saturnin A la micro-crèche.

Mardi 13 déc	Peinture en musique avec le multi accueil.	9h45-11h15.	Juigné-sur-L
Mardi 13 déc	Lectures d'histoires jeux libres Karine Villerbu 	9h45-11h15	Vauchrétien
Jeudi 15 déc	Vibrasons avec Amandine Couppey 	9h45-11h15	Brissac .
Vendredi 16 déc	Jeux libres et pâte à modeler.	9h45-11h15	St Rémy -la -V

Spectacle, Exposition, Soirée d'échange de pratiques.

Spectacle « Petites traces » compagnie NoMorpa dans le cadre de villages en scène , organisée par CCLLA.

[Mercredi 16 novembre à 9h15 ou 10h30.](#)

Salle du tertre à Brissac sur inscription au RPE. Les inscriptions sont déjà complètes , les demandes seront sur liste d'attente.

Inauguration de l'exposition photographies
« portraits d'assistantes maternelles »

[Jeudi 17 novembre à 17h45](#)

Fac de droits Angers sur Inscriptions au RPE

Poursuite soirée d'échanges avec le Rpe des coteaux du layon

[Jeudi 24 novembre de 20h à 22h](#)

au centre social de Thouarcé place neufbourg sur inscription au RPE.

Echanges entre assistantes maternelles de deux territoires Coteaux du layon et Loire Aubance autour de sa pratique professionnelle , son quotidien avec les enfants et les familles.

Christèle HAILLOT Charlotte GAUDIN Maud FAGAULT

Animatrices Relais Petite Enfance Loire

Aubance

02.41.45.69.48 – 07.72.28.50.25

rpe-loireaubance-pdl@vyv3.fr

Loire Aubance

RELAIS PETITE ENFANCE

GRUPE **vyv**

5 rue de Chambretault 49610 Juigné sur Loire Les Garennes sur Loire.

Informations législatives

Augmentation du minimum conventionnel au 1er septembre 2022.

Le salaire horaire minimum d'une assistante maternelle est soit :

- 1/8e de 2,25 SMIC, soit 3,11 € bruts par heure depuis le 1er août 2022,
- **le salaire minimum conventionnel fixé par la nouvelle convention collective des assistantes maternelles qui est de 3,17 € bruts au 1er septembre 2022,**
- le salaire minimum conventionnel majoré de 4% pour les assistantes maternelles titulaire du titre « Assistant Maternel - Garde d'enfants », soit 3,30 € bruts.

Le salaire minimum à appliquer est le montant le plus favorable entre ces différents cas.

À compter du 1er septembre 2022, le salaire minimum retenu pour les assmats est le salaire minimum conventionnel qui est donc de 3,17 € bruts, soit 2,48 € nets, (ou 2,44 € nets pour l'Alsace et la Moselle).

L'augmentation, c'est pour qui ? Est concerné tout salarié assistant maternel dont la rémunération actuelle est inférieure au nouveau salaire minimum conventionnel correspondant à son emploi. En revanche, si vous versez un salaire plus élevé que le minimum prévu, vous n'avez pas l'obligation de l'augmenter.

Le nouveau CERFA vient d'arriver sur le site du service public.

Ce cerfa concerne :

- Les candidates à la profession d'assistante maternelle,
- Les assistantes maternelles qui doivent renouveler leur agrément.

ATTENTION ! Sur ce CERFA que vous devrez remplir, si vous désirez accueillir un ou deux enfants en plus que ce que prévoit votre agrément (pour remplacer ponctuellement une collègue car cet accueil ne peut être réalisé régulièrement...), vous devrez remplir le chapitre :

- 12 : si vous êtes une candidate à la profession.
- 17 : si vous renouveler votre agrément.

Si vous ne remplissez pas cette section, vous ne pourrez pas bénéficier d'une possibilité d'accueil d'un enfant en plus de votre agrément qui ne sera pas inscrite sur votre attestation.

Dans ce cas, si vous souhaitez accueillir un enfant en plus, il vous faudra en faire la demande en amont comme habituellement (en revanche avec ce nouvel agrément - une fois autorisée sur l'agrément - plus besoin de faire la demande en amont il faudra juste informer dans les 48 heures votre service de PMI)

[Demande d'agrément d'assistante maternelle ou assistant maternel \(Formulaire 13394*05\) | Service-public.fr](#)

Informations : [Page d'Accueil - UFNAFAAM - Fédération nationale d'association](#)